



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 FEVRIER 2026

Le trois février deux-mille-vingt-six, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour la séance se déroulant le dix février deux-mille-vingt-six à vingt heures

PRESENTS : Mmes Isabelle CHATAIGNER, Carine BOMPERIN, Peggy POTEREAU, Corinne POTHIER, Jennifer DULOU, Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Sylvia NAULEAU, Nathalie CHARRIER, MM Dominique DURAND, Michel COUMAILLEAU, Didier FRUCHET, Jean-Philippe GUEDON, Olivier HUBERT, Didier CHATEIGNER, Sébastien MIGNE, Valentin ORIZET, Philippe QUAIRALT et Emmanuel FERRE.

ABSENTE EXCUSEE : Mmes Adeline HERITEAU

M. Michel COUMAILLEAU a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation procès-verbal séance du 20.01.2026

2°) Décisions principales du Maire entre le 20.01.2026 et le 10.02.2026

3°) Communauté de Communes du Pays des Achards

3.1- Procès-verbal conseil communautaire du 28.01.2026

3.2- Comptes rendus des commissions communautaires depuis le 20.01.2026

4°) Urbanisme et Travaux

4.1- Point études et dossiers en cours

5°) Ressources Humaines

5.1- Service entretien du patrimoine : augmentation temps de travail adjoint technique principal 1^{ère} classe

5.2- Actualisation du tableau des effectifs à compter du 10 février 2026

6°) Elections municipales 2026

6.1- Organisation des bureaux de vote



1°) Approbation procès-verbal séance du 20.01.2026

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

2°) Décisions principales du Maire entre le 20.01.2026 et le 10.02.2026

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné, lors des séances du 25 mai 2020 et 21 juillet 2020 délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

*** COMMANDE PUBLIQUE**

Signature d'un devis auprès de l'entreprise PEPINIERE BOUTIN pour l'aménagement des massifs en face des terrains de foot. Montant : 561,20€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise EQUIP'JARDIN pour la révision du tracteur John Deere des services techniques. Montant : 2 420,31€ HT.

Signature d'un devis auprès de VERTYS (achat d'engrais pour les terrains de foot). Montant : 4 038,60€ HT.

Signature d'un devis auprès de SAFE pour la formation d'un agent des services techniques à la conduite de nacelle. Montant : 320,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise SIGNAPOSE pour l'achat de dalles amortissantes pour le jeu extérieur installé à l'école publique. Montant : 1 889,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise JPM OUEST pour le remplacement de la porte arrière du camion benne des services techniques. Montant : 1 234,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de SICAA pour réalisation d'investigations complémentaires préalables à l'étude géotechnique relative au projet de réhabilitation énergétique de la mairie. Montant : 1 255,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de IGESOL pour réalisation de l'étude géotechnique relative au projet de réhabilitation énergétique de la mairie. Montant : 3 101,00€ HT.

*** REGLEMENTAIRES (POUVOIR DE POLICE DU MAIRE)**

Arrêté de circulation n°2/2026 délivré à l'entreprise TELELEC RESEAUX pour travaux de réfection de tranchées dans la zone artisanale du Vivier.

Arrêté de circulation et permission de voirie n°3 et 4/2026 délivrés à l'entreprise SEPIG pour des travaux de modification branchement AEP dans la zone du Vivier.

Permission de stationnement n°05/2026 délivrée à l'Amicale laïque pour le stationnement d'un camion pizza sur le domaine public dans le cadre d'une vente de pizzas à emporter rue de Gestratz.

Arrêté permanent de police de circulation pour les interventions sur les réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales n°06/2026 délivré à l'entreprise COLAS.



Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des nécessités de service conduisent à l'augmentation du temps de travail d'un agent du service entretien du patrimoine dans les conditions suivantes :

- Un agent dont le taux d'emploi s'élève à 7,68 hebdomadaires qui passera à compter du 01.02.2026 à 11,61/35èmes.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que lorsque l'augmentation du temps de travail d'un agent titulaire à temps non complet est supérieure à 10%, la saisine de l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion s'avère nécessaire au motif de la modification de la durée hebdomadaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le courrier en date du 25.11.2025 de l'intéressée acceptant la modification de son temps de travail,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion du 26 janvier 2026,

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la modification du temps de travail de 7,68/35èmes qui passera à compter du 01.02.2026 à 11,61/35èmes
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

5.2- Actualisation du tableau des effectifs à compter du 10 février 2026

En vertu des décisions préalablement votées, il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la commune de Nieul-le-Dolent.

Vu les différentes délibérations ayant été précédemment votées,

Vu les lignes directrices de gestion des Ressources Humaines approuvées en décembre 2020,

CADRE D'EMPLOI	Filière Administrative	NBRE D'EMPLOIS PERMANENTS	TAUX EMPLOI AU 05.02.2026	SITUATION
Catégorie A	Attaché Territorial Principal	1	1 Temps complet	POURVU
Catégorie C	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	1 Temps complet	POURVU
Catégorie C	Adjoint administratif	2	2 Temps non-complet (80%) et (68,57%)	POURVUS
Filière Technique				
Catégorie C	Agent de maîtrise	1	1 Temps complet	POURVU
Catégorie C	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	5	2 Temps complets 3 non-complets à 8,58%, 76% et 33%	4 POURVUS et 1 VACANT
Catégorie C	Adjoint Technique	2	2 temps complets	POURVUS
Filière Sportive				
Catégorie B	ETAPS	1	1 temps complet	POURVU
TOTAL GENERAL		13	10,55 ETP	11 AGENTS



* DROIT DE PREEMPTION URBAIN : RENONCIATIONS

Adresse	Typologie	Propriétaires	Acquéreurs	Prix de vente net vendeur
1, rue de la Grange	Bâti sur terrain propre	M. CHARRIER Freddy 1, rue de la Grange 85 430 Nieul-le-Dolent	Mme LEBARON Ambre 3, La Chevaulière 85 220 LA CHAPELLE HERMIER	187 000€
5 bis, rue Agénor Ravon	Terrain à bâtir	Mme GROLIER Jacqueline 32, rue Jean Yole 85 430 Nieul-le-Dolent	Mme BELLANGER Line 44, rue Florence Arthaud 85 430 Nieul-le-Dolent	50 000€
26, rue Arthur Chauvet	Bâti sur terrain propre	M. et Mme GODREAU 8, rue Nouzillon 85 150 St-Mathurin	M. LEGER et Mme BATS 14, La Remelière 85 430 Nieul-le-Dolent	194 000 €

3°) Communauté de Communes du Pays des Achards

3.1- Procès-verbal conseil communautaire du 28.01.2026

Monsieur le Maire précise les différents points abordés lors du dernier conseil communautaire. Ceux-ci appellent peu d'observations. Philippe QUAIRAULT s'interroge sur le prix de la réparation du portail de la déchetterie de Sainte-Flaive. Était-ce la conséquence d'une dégradation volontaire ? Monsieur le Maire lui indique qu'en effet il s'agit d'une conséquence d'un acte de vandalisme. Les auteurs ont d'ailleurs été filmés par les caméras de vidéo-surveillance du site et une plainte déposée auprès de la gendarmerie des Achards. Jean-Philippe GUEDON s'interroge sur la remise en état du portail de la station d'épuration. Est-ce envisagé par la Communauté de Communes ou l'exploitant ?

3.2- Comptes rendus des commissions communautaires depuis le 20.01.2026

Plusieurs commissions ont été réunies depuis le 20 janvier 2026, notamment :

- Conseil d'exploitation de l'office de Tourisme : Carine BOMPERIN indique une fréquentation importante de la boutique qui fonctionne bien.
- Prévention Séniors et Santé : Peggy POTEREAU relate les principaux points abordés et notamment la situation préoccupante de jeunes en détresse psychique. A l'instar des données départementales en la matière, notre territoire est également touché.

4°) Urbanisme et Travaux

4.1- Point études et dossiers en cours

* Travaux de réhabilitation de l'Église : recherches archéologiques préalables

Monsieur le Maire précise que l'intervention de l'INRAP est programmée le 16 mars avec quelques points de fouilles déterminées. Les travaux préparatoires seront à la charge de la commune. Un devis est en cours.

* autres : Pôle LHOTELLIER : 5 parcelles restent à commercialiser – les travaux avancent lentement en relation directe avec les conditions météorologiques détestables de ces dernières semaines.

Aménagement Place du Champ de foire : pour rappel, inauguration samedi 21 février. Quelques prestations de mobilier et de signalétique horizontale restent en suspens.

5°) Ressources Humaines

5.1- Service entretien du patrimoine : augmentation temps de travail adjoint technique principal 1^{ère} classe



Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres, le conseil municipal **APPROUVE** le tableau des effectifs réactualisé qui sera effectif au 10.02.2026.

6°) Elections municipales 2026

6.1- Organisation des bureaux de vote

Afin d'organiser avec efficacité la tenue des bureaux de vote à l'occasion du 1^{er} tour de scrutin le dimanche 15 mars 2026, l'organisation est examinée conformément aux prescriptions du Code Électoral et à la circulaire du 16 janvier 2020 rappelant le déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct.

Séance levée à 21h

Le secrétaire de séance



M. Michel COUMAILLEAU

Le Président de séance



M. Dominique DURAND

Procès-verbal affiché en mairie de Nieul-le-Dolent le : **17 MARS 2026**

Procès-verbal publié sur le site internet de la commune de Nieul-le-Dolent le : **17 MARS 2026**



